

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an . . . 16 francs.
 Pour six mois . . . 8
 Pour trois mois . . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,
rue Mercière, 58, au 1^{er},

Et au Cabinet de Lecture, *rue de la Plume, 2.*

A Paris, à l'Office de correspondance de MM. LEPELLE-
 TIER-BOURGOIN et C^{ie}, *place de la Bourse, 5.*



ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration
 de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au
 Bureau du Journal, *grande rue Mercière, 58, au 1^{er}.*
 Une boîte est placée à la porte.

— Il sera rendu compte de tout ouvrage ou objet
 d'art dont deux exemplaires auront été déposés au
 Bureau.

Prix des Annonces : 20 cent. la ligne.

L'HOMME DE LA ROCHE, CHRONIQUE LYONNAISE,

PARAISSANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

**Théâtres. — Littérature. — Extrait des journaux. — Variétés. — Tribunaux.
 Modes et Annonces. — Lithographies.**

Nous donnerons à nos abonnés, dans notre prochain numéro, une lithographie représentant le Naufrage de la Méduse d'après le beau tableau de Géricault, pris au moment où les naufragés aperçoivent le navire qui vient les secourir.

CHRONIQUE LOCALE.

Jeudi, sur les sept heures du soir, deux ouvriers en soie sont entrés dans le magasin de librairie de M. Nourtier, rue de la Préfecture, et après avoir demandé plusieurs livraisons du *Canut*, les ont déchirées et se sont refusés à les payer. M. Bardez, commissaire de police, qui par hasard se trouvait dans le magasin de M. Nourtier, est intervenu fort à propos pour les forcer à payer les livraisons lacérées; mais une rixe s'étant élevée entre le commissaire et les deux ouvriers, l'emploi de la force armée a été nécessaire et les ouvriers ont été emprisonnés.

Que reste-t-il aujourd'hui de cette scène fâcheuse? Une impression défavorable contre les ouvriers qui se font ainsi sans mandat, de leur propre autorité, et avec l'emploi de la force brutale, les redresseurs de torts et les champions d'une cause qui est inattaquable, et les défenseurs d'une classe laborieuse et prudente que personne ne songe à blâmer. L'auteur de l'article, M. Joanny Augier, a pensé que la gaieté et que la trivialité même étaient permises, et il en a usé; mais il n'a

jamais eu l'intention d'être offensant; il a trop de respect pour cette classe d'ouvriers d'où nous sortons tous, pour qu'une injure soit entrée dans sa pensée. Il a pensé que le mot *canut* était un terme consacré et admis, dont la signification était *ouvrier en soie*, il ignorait que ce mot avait aujourd'hui une valeur méprisante, mais il n'ignore pas que l'ouvrier lyonnais a fait de tout temps la fortune et la gloire de son pays.

Nous recevons à ce sujet une lettre de l'auteur.
 Lyon, le 5 octobre 1839.

A M. le Rédacteur de *L'Homme de la Roche*.

Monsieur,

Je viens vous demander instamment l'insertion des lignes suivantes dans votre estimable journal.

De passage à Lyon où je suis venu voir mes parents, mes amis, ma ville natale, j'ai appris avec douleur qu'un article de moi; intitulé *le Canut*, faisant partie de la publication des *Français peints par eux-mêmes*, avait soulevé plusieurs récriminations de la part d'ouvriers en soie lyonnais, et donné lieu à des scènes que je déplore plus que personne. — Certes, je n'ai jamais eu la pensée de déverser un blâme quelconque sur des hommes recommandables; loin de moi le désir de tourner en ridicule de courageux citoyens, d'honnêtes travailleurs; je m'empresse de déclarer hautement qu'appelé à écrire le portrait physique et moral de l'ouvrier en soie Lyonnais, il m'a fallu reculer vers le passé, afin de rencontrer un type bien accusé, bien tracé, un peu trivial peut-être, mais qui n'a rien

d'offensant et qui n'existe plus de nos jours.

Je n'ignore point que la marche progressive de la civilisation a tellement nivelé toutes les classes, qu'on ne saurait maintenant établir une différence entre le noble et le bourgeois, entre l'ouvrier et le fabricant.

Que les ouvriers en soie lyonnais, que mes compatriotes ne se méprennent pas sur mes intentions et mon caractère....

Qu'ils soient bien persuadés, bien convaincus que j'ai été, que je suis, que je serai toujours avec eux et pour eux.

Joanny AUGIER.

NOTA. Nous apprenons que M. Joanny Augier a fait hier une démarche auprès de M. le procureur du roi, pour obtenir la mise en liberté des deux ouvriers arrêtés jeudi soir. Cette démarche tout honorable qu'elle est pour M. Joanny Augier, n'a pu avoir un effet immédiat, attendu que ces ouvriers se sont rendus coupables, dit-on, de voies de fait envers l'autorité. Ce dernier fait est maintenant la seule cause de leur incarcération.

Le premier octobre, un vol d'une somme de 360 fr. a été commis au préjudice d'un sieur *Picard Rejet*, marchand de dentelles à Craponne (Haute-Loire).

La somme volée se trouvait dans une caisse placée sur une voiture remise dans les écuries du sieur Maurice, aubergiste cour des Archers.

Le même jour, une tentative de vol a été faite dans les troncs placés à la porte de l'Antiquaille.

surtout si le talent de l'acteur est multiple. Seulement il y a des lois que, dans ce cas là, on ne peut violer. Ainsi, on devra d'abord trouver le rôle de l'acteur pour lequel on travaille, mettre ce rôle bien en relief; puis, une fois le rôle arrangé, grouper autour de lui quelques personnages bien secondaires et propres à établir un frappant contraste, et, après tous ces préparatifs, il ne s'agit plus que d'inventer une intrigue pour faire entrer et sortir à propos tous ces personnages, et toujours de manière à ce que l'acteur principal domine tous les autres.

On conçoit combien l'imagination et le génie sont restreints dans ce cas-là, et combien doit être ordinairement défectueux un tel genre d'ouvrage. Cela est si vrai qu'une grande partie de ces sortes de pièces qui n'ont à Paris pour soutien que le talent de l'acteur pour lequel elles ont été écrites, tombent en province lorsqu'il ne se rencontre pas pour les soutenir un artiste dont le talent ait quelque rapport avec celui de l'artiste parisien. — Mais si déjà, pour cette seconde classe, l'esprit de l'auteur est pour ainsi dire étendu sur un lit de procuste, s'il lui faut se torturer pour s'étendre ou

se rétrécir, que sera-ce pour la troisième catégorie, c'est-à-dire pour les pièces de théâtre écrites pour un ou plusieurs décors? Combien de tourments n'occasionnera pas à l'écrivain la solution de ce problème: « Un ou deux décors étant donnés, bâtir là-dessus une intrigue. » Ici les décors jouent le même rôle que l'acteur principal dans le genre précédent; il faut non-seulement les mettre en relief, mais encore les préparer et les amener adroitement, et puis faire mouvoir autour de ces machines plusieurs personnages, et pour ces personnages imaginer encore une intrigue. »

Il arrive souvent que la négligence de l'auteur ne fait qu'esquisser une ébauche de pièce, et qu'il laisse toute la responsabilité aux pinceaux du décorateur.

C'est ce qui rend ordinairement ce genre d'ouvrage si défectueux qu'il ne peut même soutenir la lecture.

Or, pour faire l'application de tout ce que je viens d'expliquer, je dirai que bien évidemment le *NAUFRAGE DE LA MÉDUSE* appartient à la troisième classe: le héros de la pièce c'est le radeau; c'est pour lui qu'on a travaillé et qu'on a écrit; mais je

FEUILLETON

GYMNASE.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE,

DRAME EN CINQ ACTES, PAR M. CHARLES DESNOYERS.
 Première représentation, vendredi 4 octobre.

Toutes les pièces que l'on joue sur le théâtre peuvent, selon moi, se diviser en trois grandes classes, d'autant plus distinctes qu'elles ont chacune leurs exigences. Ces trois classes, les voici:

- 1^o Pièce de théâtre faite pour l'art.
- 2^o Pièce de théâtre faite pour un acteur.
- 3^o Pièce de théâtre faite pour un décors.

En travaillant pour l'art, l'auteur dramatique a devant lui l'immensité; il a plein pouvoir pour combiner et arranger ses personnages et ses caractères.

En travaillant pour l'acteur, la sphère se resserre davantage, mais ne manque pas d'étendue,

Les malfaiteurs ont pris la fuite à l'approche de l'un des employés de cet hospice.

La nuit du 2 au 3 de ce mois, suivant la déclaration d'un marchand d'indiennes, rue de la Barre, n. 1, on a tenté de percer la devanture d'un magasin au-dessous du boulon. — Heureusement le chien qui a aboyé a fait fuir les malfaiteurs.

Depuis quelques jours, nous avons malheureusement à constater trois viols consommés avec violence sur trois jeunes filles de l'âge de 7 à 8 ans. — Deux de ces victimes sont en outre atteintes d'une maladie vénérienne.

Les auteurs de ce crime abominable sont maintenant sous les mains de la justice.

Le corps du malheureux Grenet qui s'était noyé vendredi 27 septembre, a été retiré de la Saône jeudi dernier à 6 heures du soir, quai des Célestins, près du corps-de-garde.

Un ouvrier travaillant chez un tireur d'or de notre ville, a quitté furtivement l'atelier de son maître, après lui avoir volé les objets suivants :

50 diamants estimés.	60 fr.
2 grosses pointes d'acier fondu.	10 fr.
2 arbres de tour.	20 fr.
2 platines à aiguiser les pierres.	16 fr.
et 3 burins en diamants fins.	45 fr.

L'on n'a pu encore découvrir l'auteur de ce vol.

M. Legrand, sous-secrétaire d'état des travaux publics, chargé de l'administration générale des ponts et chaussées et des mines, a dû arriver à Lyon vendredi par le bateau à vapeur le *Jupiter*, à bord duquel il a visité toute la partie inférieure du Rhône. Il vient, dit-on, examiner les plans de plusieurs travaux importants projetés dans notre ville.

Le premier dessin daguerréotype, qui ait paru à Lyon, est dans l'allée de l'Argue, chez le graveur, vis-à-vis la statue de Mercure. Pris du Chemin-Neuf, à Paris, il représente une partie des Tuileries et du Louvre, avec les quais et la portion de la Seine qui se trouvent au-dessous de ces monuments. Les détails en sont rendus avec une exactitude parfaite, excepté vers le milieu du tableau où est resté un pâté sombre qui ne laisse apercevoir aucun détail. Cependant cet ouvrage a été fait sur les instruments construits par le célèbre opticien M. Lerebour.

Cette invention, qui fait à juste titre l'admiration des savants, semble n'être encore bien connue que de son auteur. On peut espérer qu'elle arrivera bientôt à des résultats plus généraux et plus complets avec les soins et le zèle de M. Daguerre et au moyen des essais qui se font dans toutes les capitales de l'Europe.

Nous nous apercevons que depuis long-temps les dalles qui bordent le trottoir du quai de la Charité, ont été changées, et que, par suite de cette utile réparation, des creux se sont formés, lesquels

me hâte de le dire, sur cette simple donnée, Charles Desnoyers a fait un véritable tour de force, il a su imaginer un drame qui, dépourvu du prestige des décors, mériterait encore de longues représentations; l'action est simple et pleine d'intérêt, les caractères sont nettement dessinés et soutenus jusqu'à la fin; puis, au milieu de la marche du drame, il a jeté avec bonheur un peu de gaieté, il a emprunté à Eugène Sûe le fameux personnage du Parisien dit *Losophe*, et le caractère naïf du breton Daniel, dont il a fait un champenois: il n'y a pas de mal, l'un vaut l'autre. — De plus Charles Desnoyers a transporté avec le plus grand bonheur au quatrième acte de son ouvrage toute la cérémonie burlesque du baptême sous la ligne d'après le tableau de Biard.

Mais si vous ajoutez encore à tout cela l'effet magique des décors nouveaux, depuis la vue de la Méduse sur le chantier, jusqu'à l'effet du fameux radeau, sur lequel quinze malheureux naufragés sont ballottés par la mer, et épuisés de fatigues et de soif, alors vous aurez une de ces pièces dont la réputation et le succès ne font que s'accroître avec le temps, et attirent encore la

creux forment autant de cloaques de boue, qui rendent ce seul passage, réservé aux piétons, inabordable. Nous pensons que cet avertissement suffira, pour que l'administration s'empresse de faire cesser cet état de choses qui nous attire tous les jours de justes réclamations des habitants.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

Le roi de Sardaigne était attendu à Chambéry hier samedi 5 octobre. Il vient visiter le chemin de fer de Chambéry au Bourget et le pont suspendu de la Caille.

Un crime inouï et médité avec un sang-froid épouvantable, a été commis le 26, vers trois heures du matin, dans la commune de Léhérie, canton de Sains (Aisne).

Le nommé Thomas, meunier, d'une réputation fort équivoque dans le pays, était soupçonné d'avoir volé des moutons. Des recherches furent donc faites chez lui par M. de Madrid, maire de Léhérie, qui ne tarda pas à acquérir la certitude que le meunier était l'auteur du vol; en effet, on trouva à son domicile de la viande de mouton salée, et deux peaux dont la laine était de même nature que celle des autres moutons du propriétaire victime du vol. Il paraît que le fils de Thomas, jeune homme à peine âgé de 20 ans, qui avait déjà subi de la prison pour vol de chaîne à une charrue, avait aidé son père dans l'enlèvement des moutons. Se voyant donc l'un et l'autre tout-à-fait perdus dans l'opinion de leurs concitoyens, Thomas père et fils forment le projet de se faire justice à eux-mêmes, en se donnant la mort. Conduits par cette fatale idée, ils se rendent mercredi, accompagnés d'une petite fille de 10 ans, sœur de Thomas fils, dont ils méditent aussi la mort, dans le village de Marcy-sous-Marle. Ils suivent tous trois la rivière, et bientôt des cris affreux se font entendre; c'est la jeune fille qui appelle du secours. Son père l'avait liée au dos de son fils, et tous deux d'un commun accord, s'étaient jetés à l'eau. Cependant un domestique de charrue accourt et parvient à soustraire à la mort la malheureuse enfant qui, en s'accrochant fortement à un saule, avait rompu le lien qui l'attachait à son frère. Thomas père et fils sortirent alors de l'eau et dirent que l'enfant était tombée par mégarde dans la rivière, ils s'y étaient précipités l'un et l'autre pour la sauver. Comme on ignorait leur projet, on ne poussa pas plus loin les investigations. Le soir, Thomas regagna son domicile, mais avec son fils seulement, et c'est dans cette nuit que se termina le drame affreux qui avait commencé dans la journée. Vers trois heures du matin, comme nous l'avons dit, ils vont se placer à quelques pas de leur moulin, près d'une petite meule de Vesce. Là, le fils Thomas se met à genoux; appuyé sur la meule, le front sur ses bras placés en croix, et il attend de l'auteur de ses jours, la mort qu'il n'avait sans doute pas la force de se donner lui-même. Ce père barbare la trouve, cette force, dans son cœur pervers et dénaturé, il place le canon d'un pistolet dans l'oreille de son

foule à la centième représentation. — Sans être lieutenant dans la magie, comme dit le Parisien, ni même fichu magicien, qui est le plus bas grade de la chose, nous pouvons tirer l'horoscope du *Naufrage* et lui prédire un long et productif succès.

La mise en scène de cet ouvrage, vraiment gigantesque, ne laisse rien à désirer. C'est assez dire que M. Provence a veillé à tout, et a même concouru à tous les travaux. Au talent de directeur, M. Provence joint celui non moins grand, mais bien plus rare, d'entendre parfaitement le théâtre et de soigner une mise en scène aussi bien que possible.

M. Hyppolite Bernier qui a fait tous les décors de la pièce, à l'exception du vaisseau que l'on a vu au cirque, mérite, non-seulement des encouragements, mais encore les plus justes éloges. Il a concouru de la manière la plus heureuse et la plus complète au beau succès que l'ouvrage a obtenu.

Maintenant il me reste à parler des acteurs. Et d'abord je remercie au nom du public la plupart de ces messieurs, d'avoir bien voulu se char-

ger de quelques rôles au-dessous de leur emploi; et pour rendre ensuite à chacun selon son mérite, je dirai que tous ont joué d'une manière assez remarquable pour contribuer pour une bonne part à l'heureux résultat de cette représentation; et certes, pour qui connaît notre impartialité, ces louanges seront regardées comme justice et non comme camaraderie.

Pour nommer plus particulièrement quelques-uns des artistes, je citerai d'abord, Mad. Thibaut, dont malheureusement je n'ai pu vous parler depuis quelques jours, que j'ai cédé ma place de feuilletoniste à mon ami J. Dufloy: Mad. Thibaut, cette charmante actrice que j'ai la passion de voir jouer, je l'avoue avec orgueil. Puis je citerai sur la même ligne, M. St-Léon, qui a rempli parfaitement le principal rôle; M. Danguin, dont le talent a très-bien fait ressortir tout l'odieux du rôle de Matthieu Louchard, rôle qu'il a joué en comédien: M. Rousseau, qui a su avec bonheur dessiner et compléter le rôle d'Arthur de Marsay, que l'auteur a plusieurs fois oublié de poser d'une manière convenable; M. Ambroise, qui a représenté le loustic du bâtiment avec toute la verve et l'origi-

ne attitude. Puis rechargeant froidement son arme, il se couche à côté du cadavre, et se fait sauter la cervelle. On comprend la pénible impression qu'un pareil attentat produisit dans tout le canton. On se porta en foule sur le lieu de la scène, tant que les deux cadavres ne furent point relevés par la justice. Le lendemain, ils furent enterrés pour ainsi dire clandestinement, à 5 heures du matin, pour éviter la foule des curieux.

Il y a quelques jours on a fait à Bordeaux une expérience extrêmement intéressante en présence de M. Johnston, maire de la ville, et de plusieurs savants et industriels. M. Livenais a démontré que la décomposition, en vase clos du marc de raisin et de la lie du vin, donnait lieu à un dégagement de gaz hydrogène carbonisé dont les qualités supérieures peuvent faire espérer qu'il remplacera avec avantage le gaz extrait de la houille ou de la résine.

Une livre de marc de raisin desséché, mise dans une cornue incandescente, a fourni, en moins de sept minutes, deux cents litres de gaz carbonné. Ce gaz conduit dans un bac, a brûlé avec une lumière d'une blancheur et d'une vivacité éclatantes. Il est entièrement dépourvu d'odeur, et l'on peut donner à la flamme une élévation très-grande sans qu'elle fournisse de fumée. Une seconde expérience a été faite avec de la lie de vin desséché, et le résultat a été tout aussi satisfaisant.

Le fameux foudre à vin d'Heidelberg va enfin avoir un rival, un noble hongrois, M. Ch. de Meyeroff, vient de faire construire à Ofen, pour contenir les vins de sa récolte, un bassin demi-circulaire en marbre, dont la capacité est de 6,000 eymers, ou environ 100,000 litres.

On frappe en ce moment, à la Monnaie, 60,000 francs de pièces de dix centimes destinées aux colonies.

Ces pièces accusent déjà une notable amélioration dans le frappeage: le facies royal se trouve en retrait sur la pièce, de sorte que l'usure ne peut plus l'atteindre, et l'empilage se fait d'une manière régulière et solide.

Du reste, ces pièces ressemblent à nos pièces de dix centimes de la République, avec cette différence qu'on lit sur le revers ces mots: *Colonies Françaises*.

C'est un essai pour la refonte générale de notre monnaie de billon.

Depuis l'année 1791 jusqu'à 1838 inclus, la masse des appels qui ont été faits pour l'entretien des forces de l'armée française, est de 13,692,000 hommes, répartis sous chaque gouvernement, de la manière suivante: Sous la monarchie, de 1791 à 1792, il a été fourni 1,270,000 hommes; pendant les assemblées, du 8 mars 1793 au 23 août suivant, 5,992,000 hommes; sous le directoire, de 1798 à 1799, 860,000 hommes, sous le consulat, du 12 novembre 1799 au 24 mars 1804, 443,000 hommes; sous l'empire, du 5 août 1804

à 1814, 5,865,000 hommes; sous la branche aînée, de 1818 au 28 juillet 1850, 622,000 hommes; enfin, sous la branche cadette, du 11 décembre 1850 à 1858 inclus, 640,000 hommes.

Il résulte de ce dépeuplement que les appels aux armes de 1791 à 1858 inclus forment par année une moyenne de 291,317 hommes.

Quoique nous soyons en quelque sorte les premiers, nous ne sommes pas les seuls qui nous soyons préoccupés de la vénalité des charges.

Voici ce qu'on lit dans une feuille judiciaire :

« Les discussions soulevées par la presse sur la vénalité des offices et l'institution d'une commission spéciale dans le but de réveiller la législation sur cette matière, paraissent avoir vivement ému les intéressés. Une sorte de congrès du notariat doit s'assembler à Paris, dans la première quinzaine d'octobre, à l'effet d'aviser aux mesures à prendre dans cette circonstance. Tous les notaires de France y seront représentés par un délégué choisi dans chaque département. Les autres classes d'officiers ministériels, tels qu'avoués, agents de change, etc., suivront sans doute cet exemple. »

Nous souhaitons que la presse n'abandonne la question que lorsque la réforme aura été obtenue. Elle doit être pour elle la conclusion de Caton : « Delenda Carthago. »

Un misérable, condamné plusieurs fois déjà pour voies de fait et sévices envers sa femme, a tenté il y a quelques jours, à Paris, de commettre sur elle un meurtre accompagné de circonstances qui révèlent le dernier degré de perversité.

Sorti le matin même de prison, après l'expiration d'une dernière condamnation qui n'était que de trois mois, cet individu, nommé Pierre Aubin, âgé de 32 ans, et tailleur de pierres, passa la journée entière à courir de cabaret en cabaret, attendant sans doute que la nuit fût close pour exécuter plus sûrement le fatal projet qu'il avait formé.

A 9 heures, et le cerveau excité par une ample consommation de vins et de spiritueux, il se rendit rue de Ménil-Montant, n. 18, où demeure sa femme, blanchisseuse de linge fin. Celle-ci s'apprêtait à se coucher lorsqu'il arriva; et, entendant heurter à sa porte, alla ouvrir, ignorant même que son mari eût été rendu à la liberté. « C'est ton dernier jour ! » lui dit celui-ci en entrant et en refermant sur lui la porte; puis, sans lui laisser le temps de proférer un mot, de pousser un cri, il la renverse sur son lit, et de ses deux mains la saisit à la gorge, qu'il comprima de toute sa force.

La malheureuse femme à demi-étouffée, presque sans connaissance, ne pouvait opposer aucune résistance à son bourreau, mais la mort pouvait être lente; car Aubin, malgré la force de la passion, remarquait qu'elle respirait encore faiblement, non plus par la bouche trop exactement serrée, mais par les narines. Alors, par un raffinement de cruauté, pour arriver à l'asphyxie complète, et ne pouvant se servir de ses mains occupées à comprimer le cou, Pierre Aubin saisit entre ses dents le nez de sa victime, et se tint courbé sur elle comme un animal carnassier sur sa proie. Cepen-

nalité du véritable Parisien pur-sang; MM. Isidore et Auguste qui ont fait ressortir avec succès des rôles de simples matelots; Mme Buycet qui a donné au mousse Grain-de-Sel toute l'espéçlerie et toute la malice désirables; enfin, pour finir par où j'aurais dû commencer, M. Vigny qui, dans le rôle comique du Champenois a été ébouriffant d'entrain et qui a maintes fois été applaudi avec fureur. M. Vigny est au physique la seconde édition revue, non corrigée et considérablement diminuée de M. Breton; sous le point de vue artistique, M. Vigny a de l'avenir; le rôle de Daniel Riboulard lui fait le plus grand honneur, et il peut hardiment espérer d'heureuses créations s'il veut oser un peu plus et se méfier un peu moins de lui-même. Au résumé, il était impossible de mieux jouer qu'il ne l'a fait. Et maintenant si, à mesure que les représentations vont se succéder, on corrige le peu qui manque encore à l'ensemble et à l'illusion de la pièce, je puis assurer que pendant long-temps le *Naufrage de la Méduse* attirera la foule et arrivera chaque soir à bon port.

Paul PRÉAUD.

dant cette dernière et homicide précaution, qui devait hâter la mort de la femme Aubin, fut ce qui la sauva. En ce moment la douleur qu'elle éprouvait fut si terrible, qu'elle ranima en quelque sorte la malheureuse, et lui donna la force de pousser un faible cri. La portière et les voisins, effrayés déjà du silence qui avait succédé à l'arrivée du libéré, accoururent, jetèrent en dedans la porte, et saisirent Pierre Aubin au milieu même de son atroce action.

Ce monstre a été mis sur-le-champ à la disposition du parquet. C'est pour la quatrième fois qu'il attend d'une manière plus ou moins grave aux jours de sa malheureuse femme.

On lit dans le *Journal du Havre* :

« Le *Phœnix*, arrivé hier d'Angleterre, avait à son bord M. Titus, propriétaire d'une des plus célèbres ménageries de New-Yorck. M. Titus amène avec lui un lion énorme dont la force et la férocité n'ont pas encore été domptées. Il le destine à M. Van Amburgh, et le lui a expédié à Paris par roulage accéléré. M. Titus doute, malgré les preuves que M. Van Amburgh a données de sa puissance fascinatrice, qu'il parvienne à apprivoiser ce terrible animal. »

La proposition d'un impôt sur les chiens a été lue au conseil-général de la Meuse. L'auteur de la proposition calcule que sur les 517,700 habitants du département de la Meuse, il y a 19,850 chiens; et, en étendant ses conclusions à toute la France, il trouve, en évaluant la nourriture de chaque animal à 10 centimes par jour, que la dépense annuelle pour la nourriture de ces animaux s'élèverait sur toute la France à 75,650,000 francs. Il propose un impôt de cinq fr. par chien, ce qui produirait pour la France entière 8,250,000 francs.

Si ce projet est approuvé et mis en exécution, un de ses premiers avantages sera d'améliorer considérablement la race des caniches, en faisant conduire à l'abattoir ou à la rivière tous ceux de ces intéressants quadrupèdes dont la vie ne représentera pas au moins la valeur de l'impôt.

On s'occupe beaucoup depuis quelques jours, dans le monde artistique, d'une plaisanterie aussi piquante que spirituelle, qui vient d'être dirigée contre une des plus grandes célébrités du siècle : l'illustre Musard !!!

Il vient de paraître à Paris, sur ce grand homme, une complainte en 57 couplets. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer ici quelques-uns. C'est ainsi que l'auteur raconte la naissance de Musard :

C'est dedans les Baignolles,
Près du beau parc de Mousseaux,
Que Musard eut son berceau
Et qu'il allait à l'école;
A lire il y apprenait,
Mais l'orthographe... jamais!!!

Après nous avoir fait connaître ses tentatives diverses et quelques-uns de ses mots historiques, nous arrivons au triomphe du bal de l'Opéra, qui a mis le comble à la réputation du héros de la complainte :

Comme un empereur de Rome,
Au grand bal de l'Opéra,
En triomphe on le montra
Vêtu de neuf-cents couronnes;
Et Musard fut porté sur
Des hommes qui étaient sous!

Ensuite nous voyons le supplice que lui fait subir l'ombre de Beethoven pour avoir fait massacrer ses œuvres.

L'espace nous manque pour tout citer.

On attribue cette spirituelle boutade à un des plus illustres députés de l'opposition.

Le pourvoi de Peytel sera porté à l'audience de la cour de cassation, jéudi 10 octobre.

Voici un fait à indiquer à la commission chargée d'examiner la question de la vénalité des charges.

On lit dans un journal d'annonces :

« Charge à vendre, rapportant 16 à 18,000 fr. de bénéfices justifiés. Il n'est pas besoin d'avoir des connaissances spéciales pour la gérer. »

Un incendie terrible a réduit en cendres la moitié de la ville de Salonique (Turquie). Le consul de France a été blessé et n'a pu qu'avec peine sauver ses archives.

France a été blessé et n'a pu qu'avec peine sauver ses archives.

Le maire d'Amiens vient de prendre l'arrêté suivant, qui a été accueilli dans cette ville avec une vive satisfaction : « A l'avenir aucune vente publique annoncée par des marchands forains, ne pourra avoir lieu à Amiens qu'aux conditions suivantes : 1° Vérification des marchandises sera faite par des experts que nommera l'administration municipale, à l'effet de constater les défauts et les tares des dites marchandises; 2° chacun des objets exposés en vente portera, en caractères lisibles, l'indication de ses défauts et les tares, du bon ou du faux teint des marchandises. L'aunage et le poids en seront également indiqués; 3° les ventes ne seront faites qu'à la mesure légale pour les objets qui en sont susceptibles; aucune espèce d'étoffe ne pourra être livrée à l'acheteur qu'après avoir été mesurée devant lui, et qu'il en aura pu vérifier les défauts et les tares. Faute par les marchands forains de se conformer à toutes les conditions ci-dessus, la vente sera immédiatement interdite et les magasins fermés au public. »

Il serait à désirer que l'autorité de notre ville, qui aurait dû prendre l'initiative d'une pareille mesure, suivit au plus tôt l'exemple que vient de lui donner le maire de la ville d'Amiens.

TRIBUNAUX.

L'AMOUR DU VIN.

Sabat, cocher de cabriolet, professe avec un peu trop d'exagération l'amour du jus de la treille; la prévention dont il a à répondre aujourd'hui devant la septième chambre de police correctionnelle en est la preuve évidente. Sabat est inculpé d'avoir volé dix-sept bouteilles de vin au préjudice du sieur Maillard, qui expose ainsi sa plainte :

Maillard. — Je professe un léger commerce, dont les produits me mettent à même de garnir ma cave de ce liquide qui sert à humecter le manger dont je m'alimente, ainsi que mon établissement, et vulgairement appelé vin; j'en ai de presque tous les goûts et de presque toutes les couleurs. C'est bien. Je faisais à Sabat, qui est là sur le banc des criminels, l'honneur de le recevoir dans mon domicile et ses environs; c'est encore bien; mais voilà qui n'est pas bien : Un beau jour je dis à mon apprenti : « Toto! va me chercher de la bière à la cave. » Il y alla, puis il revint un instant après, disant : Bourgeois j' peux pas entrer dans la cave. — Pourquoi? Parce que je trouve pas la clé. — Ah! — Deux jours après, le petit Sabat vint dans ma cuisine, où était mon apprenti; il avait à la main un gros morceau de pain et un morceau de lard cru. — Tiens! qu'as-tu donc là? dit Toto. — C'est mon déjeuner, dit le petit Sabat. — Ah! t'es comme les *autrophages*? t'en manges donc de la crue? — Non, j'viens l'faire cuire à ton feu. — Où donc qu'as-tu eu ce paquet de couenne? — J'sais pas, c'est papa qui m' l'a donné; y fait que nous en mangeons *dedepuis* queuqu'jours, et pis y nous fait boire du bon picton à six qu'est comme le tien qu'as dans ta cave. J'en ai sifflé, va des canons! — Tiens! t'sais pas? p'tit Sabat, l'bourgeois, il a perdu la clé d' la cave, et j'en bois pas du picton, depuis deux jours; veux-tu m'en apporter à goûter du tien? — Oui, tout-à-l'heure. Le petit Sabat revient en effet quelques instants après avec un verre de vin. J'arrivai aussitôt, et goûtai ce vin, qui ressemblait au mien comme deux gouttes d'eau. Le lendemain, Toto, mon apprenti, était dans la cuisine (la même dont j'ai parlé), à mettre ses souliers; il vit entrer M. Sabat père, qui racrocha malicieusement et furtivement la clé de ma cave au clou, où elle avait l'habitude de reposer. — Tiens! patron, que m' dit Toto, qué drôle de chose! le père Sabat qu'avait la clé de la cave! — Plus de doute, j'sis-jé, voilà un scélérat qui m'a soutiré du liquide...

Sabat. — Du tout... du tout, c'est mon ami François qui m'en a fait cadeau.

Maillard. — Je n'en fais pour lors ni d'une, ni de deux; je vais chercher le commissaire de police; nous faisons une perquisition chez le père Sabat, et juste nous trouvons que c'est mon vin qu'il m'a volé... 17 bouteilles, bonne qualité, vrai jus de vigne, qui flottaient dans sa fontaine, comme si on cachait du vin dans une fontaine... M'quaise plaisanterie!

Sabat. — Qué bêtise... Pisque je vous dis que je l'ai acheté à François, 17 litres que j'ai mis dans 17 bouteilles, quoi!

M. le président. — Qu'est-ce François ?

Sabat — Dam, c'est François, un bon enfant, qui fait dans les vins... comment qu'on appelle ça?... la commission... pas cher, et à crédit tant qu'on en veut, en veux-tu, en v'la. Du bon petit vin, allez. Si vous en avez besoin, MM. les juges, je vous en ferai avoir du chenu, à tempérament.

M. le président. — Mais vous n'avez jamais su dire ce qu'était ce François, ni indiquer sa demeure ?

Sabat. — Eh ben ! c'est égal ! c'est tout d' même lui qui m' l'a vendu. J'ai pas volé M. Maillard. Ah ben ! ah ben ! l' vin de M. Maillard !.. pus souvent que je voudrais me rafraîchir avec de la drogue comme ça... c'est sûr comme du vinaigre... c'est pas autre chose qu'une décoction de litharge et de bois d'Inde.

M. le président. — Si réellement vous n'aviez pas dérobé ce vin, pourquoi le cachez-vous dans votre fontaine ?

Sabat. — Je l' cachais pas ! je l' cachais pas. Dans ma fontaine ? eh ben qui qu' ça prouve ? J'ai pas de cave, et mon ami François m'avait dit : Toi, t'aimes boire frais, pas vrai, vien ? — Oui, que j' dis. — Eh ben, qui dit, dit-il, mets ton jus dans la fontaine quand y s'ra bouché, et j'ai mis, v'la tout

Le tribunal, peu satisfait des explications de Sabat, le condamne à trois mois de prison.

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE.

LA JUIVE. — M. ROLAND, DANS LE POSTILLON DE LONGJUMEAU.

La belle partition de M. Halevy, *la Juive*, a été chantée, dimanche dernier, avec un ensemble

remarquable. Mlle Cundell, docile aux conseils de la presse, s'est étudiée à corriger ce que sa voix avait de guttural et de criard dans les sons aigus, et le public a déjà pu s'apercevoir de la difficulté vaincue. Nous avons bien prévu que le bon goût de Mlle Cundell et sa science musicale viendraient à bout de faire disparaître ce que la nature avait laissé d'incorrect dans son gosier. Siran-Eléasar est toujours le Siran de la *Muette* et de *Robert*, le ténor à la voix puissante, avec ses moments de chaleur et quelquefois ses moments d'écarts. Mais qui ne faillit pas dans ce monde scénique ? Demandez à Bocage ! Mlle Jolly ne peut pas chanter seule dans *la Juive*, et c'est dommage. — Venons au débutant. M. Roland, dans son premier début, n'avait montré que le comédien plein de finesse et de bon ton ; mais dans le deuxième, dans le rôle difficile du postillon de Longjumeau, il a su se faire apprécier comme chanteur. Sa voix, sans être volumineuse, a de l'éclat et un certain charme dans le fausset ; il a dit, avec beaucoup de justesse, le point d'orgue du duo du second acte. On ne doute plus de son admission, et le public comprend que M. Roland est un chanteur très-convenable pour l'opéra-comique, Siran fera le reste. Mlle Jolly est une ravissante Madeleine ; elle a su mettre beaucoup d'esprit dans son chant.

M. Saint-Denys s'impatiente de ne pouvoir accomplir son troisième début. Ce jeune homme, qui a du zèle, voudrait voir son sort se décider au plus vite. Il serait alors en position de rendre quelques bons services à l'administration pendant la maladie de Bruyat. On a l'espoir de reprendre, enfin, les *Huguenots* mercredi ou jeudi.

Coulisses.

Il est question d'une nouvelle qui fait le plus grand honneur à celui qui en est l'objet. Voici comment l'on raconte le fait qui n'est pas encore officiel.

Le frère de Mlle Jolly, notre première chanteuse vu l'indisposition prolongée de M. Bruyat, a offert à l'administration de nos théâtres de jouer les rôles de secondes basses jusqu'au complet rétablissement du malade, sous les conditions expresses toutefois que M. Bruyat toucherait la moitié des appointements accordés à son remplaçant provisoire, et que ce dernier se retirerait aussitôt que M. Joanny pourrait reprendre son emploi.

Un tel acte de générosité n'a pas besoin de commentaires, il en dit assez par lui-même.

Du reste, ce n'est pas la première fois que nous avons eu à admirer des actions semblables de la part des artistes, et nous sommes heureux de rendre justice aux nobles sentiments d'une classe entière, trop méconnue encore dans notre ville.

* * Au cinquième acte du *Naufrage de la Méduse*, une machine qui s'est dérangée a blessé assez grièvement Mad. Thibaut à l'épaule et à la tête ; malgré la douleur occasionnée par cette blessure, cette charmante actrice a joué hier dans la même pièce.

* * En attendant son troisième début et pour varier un peu les plaisirs du public, M. Saint-Denys a consenti à jouer ce soir, par complaisance, le rôle de Guillaume-Tell. Nous espérons qu'on tiendra compte à cet artiste de la bonne volonté et de l'empressement dont il fait preuve pour varier un peu le répertoire dans l'intérêt de nos plaisirs ; d'ailleurs, chacun profitera de l'occasion pour entendre une seconde fois, dans l'opéra de Rossini, notre baryton, dont l'admission ne nous paraît pas douteuse.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUX.

SOUS PRESSE

LA DEUXIÈME LIVRAISON

DES BELLES FEMMES DE LYON,

Par livraison de 16 pages, ornées d'une Lithographie.

On s'abonne au bureau du journal.



HOTEL DE VENISE,

CI-DEVANT HOTEL DES ÉTATS-UNIS,
RUE PISAY, N. 30. A LYON.

Cet hôtel, situé au centre de la ville, dans le voisinage de la Bourse et à proximité des théâtres, des bureaux de messageries et d'un des plus beaux établissements de bains, offre à MM. les voyageurs des avantages qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs. M. Mouzard, nouveau propriétaire de cet établissement, y a depuis son installation introduit de nombreuses améliorations qui le recommandent à leur confiance.

On trouvera tous les jours table d'hôte, à 2 heures, à dater du 1er septembre 1859. (91).

AVIS

AUX FABRICANTS D'ÉTOFFES DE SOIE.

Le sieur PINATEL, fabricant de navettes, rue Juiverie, 23, fabrique aussi des tuyaux en cartons fins, première qualité, pour canettes. (94)

HOTEL GARNI

ET

PENSION BOURGEOISE.

Dîner à 1 fr. 50, potage, bœuf, 4 plats, 3 desserts, pain, vin à discrétion, à 2 heures et demie. Place de la Préfecture, 3. (111).

A LOUER

Beaux appartements parquetés à louer de suite avec cave et grenier meublés ou non ; situés aux Brotteaux, rue Lottin, près la place Louis XVI, n. 14, ou chez Mad. Hoffstter, marchande de meubles, Cour des Archers, 3. (114).

FONDS À VENDRE.

Un fonds d'Hôtel garni et Pension bourgeoise, réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle, situé sur une des places les plus fréquentées de Lyon.

S'adresser au bureau du Journal. (112).

A LOUER.

Appartement bourgeois au 1^{er} étage, bien décoré et parqueté : — avec écurie ; Appartements bourgeois, au 3^e, à louer de suite.

S'adresser à M. Cassagne, géomètre, au 2^e, maison Comte, à la Guillotière.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, rougeurs de la peau, ulcères, pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif-végétal de Séné.

Extrait du précieux recueil des recettes médicales officielles,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT!

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n. 23, à LYON.—

A Saint-Étienne, chez M. Chermeson, pharmacien, rue de la Comédie. (109).

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures dîner à 1 fr. 25 c. et au-dessus ; plus à la carte ; grande rue Mercière, n. 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.